



Syndicat de l'inspection de  
l'Education nationale

à Paris, le 19 novembre 2008

Aux responsables académiques et départementaux du SI .EN

Ma chère collègue, Mon cher collègue,

Il semble que certains DSDEN demandent aux IEN, avec une insistance plus ou moins forte, de faire demain le tour de leur circonscription pour repérer les communes dans lesquelles le service d'accueil ne serait pas mis en place. Ce rôle n'est en aucune manière celui d'un IEN. La démarche traduit du reste de bizarres relations de défiance entre les collectivités territoriales et le représentant départemental de l'Education nationale. En effet, pour savoir quelles mairies refusent de se conformer à la Loi il serait plus simple de les interroger directement !

Au-delà de cette évidence, il est clair que nous n'avons ni les moyens matériels ni les moyens financiers d'envisager de faire le tour complet de nos écoles au cours d'une seule journée. En outre les forces de l'ordre, sous l'autorité du Préfet, ont toute compétence pour exercer un contrôle relatif au respect de la Loi ; à chacun son champ de responsabilité.

Ainsi donc, que ce soit au plan du principe ou à celui de la faisabilité matérielle nous ne pouvons en aucune manière nous conformer à cette demande dont le caractère bien tardif a aussi de quoi nous faire réagir !

Le SI .EN appelle donc les inspecteurs à expliquer aux DSDEN qui les ont sollicités, ou qui le feraient demain, qu'ils ne peuvent ni ne veulent répondre favorablement à cette injonction. Nous enjoignons en outre tous ceux qui feraient l'objet de pressions ou de menaces à nous alerter sans délai.

Amitiés à tous

**P. ROUMAGNAC**